FACTEUR DE « TRAVAIL DE DÉMONTAGE » (F.T.D) **APPLICATION AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS**	Application arrêtée le

Calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 décembre 2009
et de l'annexe 1 de la circulaire du 19 janvier 2010

Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Année												
Année												

Critères	Sous-critères	Note du sous-critère (entre 0 et 20)	Coefficient du sous-critère	Note du critère (entre 0 et 20)	Coefficient du critère (entre 0 et 20)
CRITÈRE 1 : CARACTÉRISTIQUES DU CHANTIER	Pour chaque ligne, choisir dans la liste déroulante la note qui correspond le mieux à la situation du chantier	0,00	0,5	0,0	18,0
CRITÈRE 2 : CONDITIONS DE CIRCULATION ET D'ACCÈS DU CHANTIER	Pour chaque ligne, choisir dans la liste déroulante la note qui correspond le mieux à la situation du chantier	0,0	0,5	0,0	
CRITÈRE 3 : CONDITIONS TECHNIQUES DE DÉMONTAGE	Pour chaque ligne, choisir dans la liste déroulante la note qui correspond le mieux à la situation du chantier	0,0	0,5	0,0	
CRITÈRE 4 : RISQUES PARTICULIERS	Pour chaque ligne, choisir dans la liste déroulante la note qui correspond le mieux à la situation du chantier	20,0	0,5	10,0	
CRITÈRE 5 : PÉNIBILITÉ	Pour chaque ligne, choisir dans la liste déroulante la note qui correspond le mieux à la situation du chantier	0,0	0,5	0,0	
Note du chantier sur 100				**0,0**	

Note : plus la note est élevée, plus le chantier est difficile. Le facteur de travail de démontage est compris entre 1 et 1,5 (1 + note du chantier / 200).

* Arrêté du 10 décembre 2009 relatif à la prévention des risques liés aux travaux de démolition de bâtiments et aux travaux de désamiantage et de déplombage préalables à ces travaux, pris en application des articles R. 4412-97 à R. 4412-100 du code du travail (NOR : DEFP0930222A)